

DEPARTEMENT DE LA MEUSE

Projet :

SILMONT PLU

Mission :

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Document :

Orientation d'Aménagement et de Programmation



Document conforme à celui annexé à la DCM du 26 / 09 / 2011 portant approbation à l'élaboration du PLU.

Signature du Maire :

Michel RIEBEL

**ESpace &
TERRitoires**

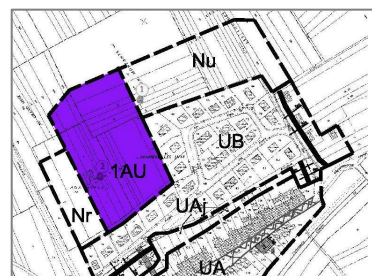
Etudes et conseils en urbanisme et aménagement

ESpace & TERRitoires

Centre d'Affaires Ariane
240 rue de Cumène
54 230 NEUVES-MAISONS
Tel : 03.83.50.53.87 • Fax : 03.83.50.53.78

LOCALISATION

- ✓ Zone 1AU au Nord du village
- ✓ Lieu dit « Aux Appes »



ENJEUX

- ✓ Créer une extension urbaine cohérente avec le village existant.
- ✓ Conserver des caractéristiques urbaines locales

PARTI URBANISTIQUE

- ✓ Préservation de l'intérêt environnemental et paysager du site :
 - o Conserver les éléments protégés au titre de l'article L123-1-7 du Code de l'Urbanisme.
 - o Mettre en place des espaces verts publics, notamment sous forme de vergers communaux.
 - o Créer une zone de transition entre espace bâti et espace agricole imposant aux constructions de s'implanter sur les parties avant des terrains permettant ainsi de dégager les espaces arrière pour les jardins.
- ✓ Liaisons douces :
 - o Création de différents chemins piétons, notamment sous forme de chemins de défruits, pour favoriser les déplacements doux et inciter les échanges entre les habitants du nouveau secteur et ceux du village existant.
 - o Prévoir une voirie multifonctionnelle, laissant une place à chaque utilisateur.
- ✓ Conservation de l'identité urbanistique Lorraine et intégration de l'aménagement au village existant :
 - o Autant que possible, les façades principales des constructions seront alignées les unes par rapport aux autres. Le parcellaire reprendra la forme du parcellaire lorrain, en lanière.
 - o L'aménagement anticipera la création, à long terme, d'une seconde tranche (zone Nu) et prévoira pour se faire une connexion viaire vers cet aménagement.
- ✓ Anticiper la problématique du stationnement :
 - o Gérer la problématique du stationnement à la fois à l'échelle de chaque parcelle mais aussi à l'échelle de l'aménagement global, afin de gérer le stationnement temporaire.

SILMONT - Plan Local d'Urbanisme

Opération Particulière d'Aménagement



Echelle: 1/2 000°

ESpace &
TERRitoires

Etudes et conseils en urbanisme et aménagement